FO QUE JE T'INFORME !

N° 325
Novembre 2026

RÉFORME DU CRÉDIT À LA CONSOMMATION

De nouvelles mesures viennent encadrer les contrats de crédit à la consommation (crédits gratuits, paiements fractionnés, mini-crédits...) à compter du 20 novembre. L'objectif est de mieux protéger les consommateurs et de prévenir le surendettement. (...)

(publié le 17 novembre 2026)

ARGENT

QUE FAIRE SI VOUS AVEZ ÉTÉ VICTIME D'UNE FRAUDE À LA CARTE BANCAIRE ?

Généralement, vous vous rendez compte d'une fraude relative à votre carte bancaire en remarquant sur votre relevé de compte des achats en ligne dont vous n'êtes pas à l'origine, ou en recevant sur votre téléphone un code de confirmation pour un achat que vous n'avez pas fait. Comment éviter d'être victime de ce type de fraude ? Quelles démarches entreprendre si vous êtes confronté à cette situation ? (...)

(publié le 12 novembre 2026)

QUEL NIVEAU A ATTEINT L'INFLATION AU COURS DU DERNIER MOIS ?

Le 16 novembre, l'Insee a dévoilé le nouvel indice des prix à la consommation, marqué notamment par la hausse des prix de l'énergie. À quoi sert cet indicateur ? (...)

(publié le 17 novembre 2026)

CE QUI CHANGE EN NOVEMBRE 2026

Tous les changements qui interviennent au mois de novembre. (...)

(publié le 19 novembre 2026)

LOGEMENT

UNE NOUVELLE AIDE POUR INSTALLER UNE POMPE À CHALEUR

Un dispositif, accessible depuis le 17 novembre, permet aux propriétaires d'une maison individuelle de s'équiper d'une pompe à chaleur, sans que le coût de cette installation ne représente une augmentation de leurs dépenses mensuelles. (...)

(publié le 18 novembre 2026)

RÈGLES D'URBANISME À RESPECTER POUR CHANGER UNE FENÊTRE, UN VOLET OU UNE PORTE

Vous souhaitez changer une fenêtre, un volet et/ou une porte donnant sur l'extérieur ? Selon votre projet (son emplacement, son aspect extérieur ou s'il s'accompagne d'un changement de destination), vous devez déposer un permis de construire (PC) ou une déclaration préalable (DP). (...)

(publié le 10 novembre 2026)

DOCUMENTATION

AUTOMOBILE : LE GRAND VIRAGE

Révolutions dans l'automobile : concurrence chinoise, véhicules électriques et IA. (...)

(paru le 5 novembre 2026)

FÉDÉRATION SYNDICALISTE FO DE LA DÉFENSE
DES INDUSTRIES DE L'ARMEMENT
ET DES SECTEURS ASSIMILÉS

46 rue des Petites Écuries • 75010 Paris
Tél. 01 42 46 00 05 • Fax 01 42 46 19 75
www.fodefense.com

SOCIAL - SANTÉ

UN DÉCRET VIENT ENCADRER LA PRATIQUE DE LA MÉDECINE ESTHÉTIQUE

De nouvelles mesures sont mises en place pour encadrer davantage la pratique médicale des actes à visée esthétique. Régulation de l'activité, formation des médecins et information des patients... Un décret paru au *Journal officiel* du 14 novembre 2026 impose de nouvelles règles aux professionnels concernés. (...)

(publié le 19 octobre 2026)

INFERTILITÉ : QUE CONTIENT LE COURRIER ENVOYÉ AUX FEMMES ET AUX HOMMES DE 29 ANS ?

La fertilité dépend de nombreux paramètres médicaux, environnementaux et comportementaux. L'âge constitue également un facteur déterminant d'infertilité, selon des études. Les femmes et les hommes de 29 ans vont recevoir, de la part de l'Assurance maladie, un courriel pour les sensibiliser sur le sujet au cours de la semaine du 16 novembre. (...)

(publié le 17 novembre 2026)

CONVENTION INTERNATIONALE RELATIVE AUX DROITS DES PERSONNES HANDICAPÉES

Quelques semaines après la 35e session du Comité des droits des personnes handicapées, le point en six questions sur la Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées, ratifiée par la France en 2010. (...)

(publié le 16 novembre 2026)

AGENDA

Jusqu'au 20 novembre 2026

CONSOMMATION

Découverts bancaires : la réglementation change. (...)

À partir du 1er décembre 2026

ÉNERGIE

Le prix repère de vente de gaz va augmenter de 5,8 %. (...)

FORMATION - TRAVAIL

DES RENDEZ-VOUS D'INFORMATION GRATUITS DÉDIÉS À VOTRE FUTURE RETRAITE

Vous souhaitez savoir à partir de quel âge vous pourrez prendre votre retraite, et quel sera le montant de votre pension ? L'Agirc-Arrco organise du 21 au 27 novembre 2026 une nouvelle édition des Rencontres retraite. (...)

(publié le 16 novembre 2026)

LE TÉLÉPHONE PORTABLE PERSONNEL PEUT-IL ÊTRE INTERDIT SUR LE LIEU DE TRAVAIL ?

Mme C. est agente d'entretien au sein d'une piscine municipale. Sa hiérarchie lui a notifié un blâme, notamment en raison de l'utilisation de son téléphone portable durant son service alors que cela lui était interdit. Elle en demande l'annulation, considérant que la note de service sur laquelle se fonde la sanction est illégale. (...)

(publié le 16 novembre 2026)

PUBLIREPORTAGE

Vous êtes adhérent FO ?
Vous êtes protégé.



Résolument ancrés dans le secteur de l'économie sociale, nous démontrons qu'il est possible de conjuguer efficacité économique, solidarité et création de valeur sociale. Depuis 40 ans, des contrats Macif protègent les adhérents et militants FO à jour de leurs cotisations lors de leurs activités syndicales.

Dès votre adhésion, vous êtes protégé dans le cadre de votre activité syndicale.

Vous êtes garanti en cas d'accident survenu dans le cadre des activités et missions confiées par la confédération ou l'une de ses structures suite à :

- des dommages corporels dus à un accident garanti (frais médicaux[1], prothèses auditives[2] perte de salaire[3], invalidité[4], incapacité permanente[5], décès)
- des dommages à votre véhicule personnel ou celui que vous avez pris en location lors de déplacements dans le cadre d'une mission ou d'un mandat syndical : prise en charge de la franchise ou montant des réparations[6]
- la mise en cause de votre responsabilité civile ; si vous occasionnez des dommages corporels, matériels ou immatériels à un tiers, la Macif indemnise la victime des dommages subis.

La Macif et FO sont partenaires pour soutenir votre engagement. C'est pourquoi, lorsque vous choisissez de défendre les intérêts des salariés, nous sommes à vos côtés pour sécuriser votre action militante.

Pour en savoir plus, scannez ce QR Code

MACIF | FO

Les garanties citées sont accordées dans les conditions et limites fixées aux contrats souscrits.

(1) Prise en charge à concurrence de 1525 €, après intervention des régimes de protection sociale, dont optiques 80 € et autres prothèses 160 €.
(2) Coût des réparations ou valeur de remplacement dans la limite de 1000 € par prothèse une seule fois par année d'assurance.
(3) En cas d'arrêt de travail de plus de 15 jours.
(4) Invalidité supérieure ou égale à 10 %.
(5) Incapacité permanente à partir de 66 %.
(6) La Macif prend en charge le montant de la franchise appliquée ou le montant des réparations en cas d'absence d'assurance dommages à concurrence de : 500 € pour les véhicules de 4 roues de moins de 3 500 kg ; 300 € pour les véhicules terrestres à moteur de 2 ou 3 roues.

Crédit photo : Shutterstock.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort.

FÉDÉRATION SYNDICALISTE FO DE LA DÉFENSE DES INDUSTRIES DE L'ARMEMENT ET DES SECTEURS ASSIMILÉS

46 rue des Petites Écuries • 75010 Paris
Tél. 01 42 46 00 05 • Fax 01 42 46 19 75
www.fodefense.com